

SYNDICAT MIXTE DE L'EHN ANDLAU SCHEER

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 26 FEVRIER 2026

Le 26 février 2026 à 18H30, le Comité syndical s'est réuni à la Maison des Associations de KRAUTERGERSCHEIM 11 rue du Maréchal FOCH 67880 KRAUTERGERSCHEIM après convocation légale du 12 février 2026, sous la Présidence de M. Fabien BONNET, Président

Nombre de Délégués en fonction : 21	Collectivités membres Communauté de communes du pays de BARR Communauté de communes du canton d'ERSTEIN Communauté de communes des portes de ROSHEIM Communauté de communes du pays de Sainte Odile Eurométropole de Strasbourg
Nombre de Délégués présents : 15	Délégués présents Jacques BAUR – Fabien BONNET – Jacques CORNEC – Didier FRICK – Christophe FRIEDRICH – Suzanne GRAFF – René HOELT – Vincent KOBLOTH – Claude KRAUSS – Claude LUTZ – Alfred PERRAUT – Thierry SCHAAL – Sabine SCHMITT – Denis SCHULTZ – Philippe WANTZ
Nombre de procurations : 5	Délégués excusés ayant donné procuration Bruno BARTHELME a donné procuration à Alfred PERRAUT Gérard ENGEL a donné procuration à Jacques CORNEC Claude HERTRICH a donné procuration à Denis SCHULTZ Jean-Claude JULLY a donné procuration à René HOELT Jean-Michel SCHAEFFER a donné procuration à Jacques BAUR
Nombre de Délégués - excusés : 5 - absents : 1	Délégués absents : Isabelle OBRECHT Secrétaire de séance : Philippe WANTZ Autres personnes présentes : Arnaud PRINGARBE, Directeur du Syndicat Mixte de l'Ehn-Andlau-Scheer Michaël CUNTZMANN, Technicien-rivières du Syndicat Mixte de l'Ehn-Andlau-Scheer Céline LEMYRE, assistante de direction du Syndicat Mixte de l'Ehn-Andlau-Scheer

Le Président ouvre la séance à 18H30.

L'assemblée délibérante procède ensuite à la nomination du secrétaire de séance : Philippe WANTZ est désigné secrétaire.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025
2. Approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2025
3. Reprise et affectation du résultat de l'exercice 2025
4. Vote du Budget Primitif 2026
5. Informations du Président et points divers
6. Organisation du prochain comité syndical

Espace réservé

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 067-256702812-20260226-2026CS01PV-DE



Domaine d'intervention : 5.2 Institutions et vie politique / Fonctionnement des assemblées

Note de Présentation

Le Président expose.

« Conformément au règlement intérieur du Comité syndical, chaque procès-verbal des délibérations du Comité syndical est mis aux voix pour adoption. À cet effet, le procès-verbal des délibérations de la séance du 18 décembre 2025 est communiqué en annexe au présent projet de délibérations. »

Monsieur le Président ouvre le débat et demande s'il y a des observations.

Chacun ayant pu s'exprimer et aucune observation n'ayant été formulée, le Président clôt le débat et soumet au vote le procès-verbal de la séance précédente.

Délibération adoptée

Résultat du vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

LE COMITÉ SYNDICAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-23,

VU le règlement intérieur du Comité syndical,

APRÈS en avoir délibéré,

APPROUVE sans observations le procès-verbal des délibérations de la séance du Comité syndical du 18 décembre 2025,

Domaine d'intervention : 7.1 Finances / Décisions budgétaires

Note de Présentation

Le Président rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il explique que le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L1612-12 du Code Générale des Collectivités territoriales.

Le Président précise que la maquette officielle n'a pas pu être transmise aux délégués en raison d'un problème technique – *mise à jour de TotEM ayant généré un blocage de transmission des flux informatiques* – Il est rappelé que TotEM (Totalisation & Enrichissement des Maquettes), application gratuite mise à disposition par la DGCL, permet la dématérialisation des documents budgétaires en conformité avec les instructions budgétaires et comptables en vigueur. Les services de l'Etat travaillent sur le sujet afin de résoudre le problème qui est purement technique. Les chiffres du SMEAS et du SGC d'ERSTEIN étant concordants, le Bureau des finances locales de la Préfecture a validé le fait de soumettre au vote des délégués le CFU du budget principal du SMEAS.

Le Président conduit une présentation et expose à l'assemblée les résultats définitifs, en dépenses et en recettes, du Compte Financier Unique de l'exercice 2025, ci-joint.

Après avoir entendu les explications du Président, ce dernier quitte la séance et M. KOBLOTH Vincent ouvre le débat et demande si les délégués ont des observations ou des questions.

Espace réservé

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 067-256702812-20260226-2026CS01PV-DE



Vincent KOBLOTH exprime sa satisfaction de constater que la situation financière du syndicat mixte est de nouveau saine.

Chacun ayant pu s'exprimer, et aucune question ou remarque complémentaire n'ayant été formulée, Vincent KOBLOTH clôt le débat et soumet la délibération au vote.

Délibération adoptée

Résultat du vote Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

LE COMITÉ SYNDICAL

VU les articles L1612-12, L. 2121-31 et L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget primitif 2025 adopté par délibération du 6 février 2025

VU le compte financier unique de l'exercice 2025 ci-joint,

APRÈS avoir pris connaissance des résultats du compte financier unique de l'exercice 2025, lequel peut se résumer ainsi :

		DÉPENSES en €	RECETTES en €	RÉSULTATS DÉFINITIFS en €
RÉALISATION DE L'EXERCICE 2025	Fonctionnement	418 244,44	453 132,54	34 888,10
	Investissement	25 729,61	26 707,06	977,45
	TOTAL	443 974,05	479 839,60	35 865,55

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Fonctionnement	0,00	38 741,81	38 741,81
	Investissement	0,00	91 186,17	91 186,17

TOTAL (réalisation + reports)	443 974,05	609 767,58	165 793,53
--	-------------------	-------------------	-------------------

RESTES À RÉALISER À REPORTER N+1	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Investissement	48 086,40	0,00	- 48 086,40

RÉSULTAT CUMULÉ	Fonctionnement	418 244,44	491 874,35	73 629,91
	Investissement	73 816,01	117 893,23	44 077,22
	TOTAL CUMULÉ	492 060,45	609 767,58	117 707,13

Le résultat de clôture étant le suivant :

+ **73 629,91 €** en excédent de fonctionnement de clôture

+ **44 077,22 €** en excédent d'investissement de clôture

Soit un excédent global cumulé de clôture de + **117 767,58 €**

APRÈS avoir entendu les explications et commentaires du Président,

APRÈS en avoir délibéré en l'absence du Président,

Espace réservé

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 067-256702812-20260226-2026CS01PV-DE



RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser,

CONFIRME les montants des résultats de l'exercice 2025 et de clôture

VOTE ET ARRÊTE le Compte Financier Unique les résultats définitifs 2025 tels que résumés ci-dessus.

N° 2026CS0103 Affectation du résultat de l'exercice 2025

Domaine d'intervention : 7.1 Finances / Décisions budgétaires

Note de présentation

Après avoir arrêté le Compte Financier Unique 2025, le Président propose à l'assemblée d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement du compte financier unique 2025 au budget primitif 2026.

Avant de procéder au vote, le Président ouvre le débat.

Chacun ayant pu s'exprimer et aucune question n'ayant été formulée, le Président clôt le débat et soumet la proposition au vote.

Délibération adoptée

Résultat du vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

LE COMITÉ SYNDICAL

VU les dispositions comptables applicables dans le cadre de la comptabilité M 57 lesquelles prévoient l'affectation des résultats dans le cadre d'une décision spéciale du Comité syndical,

VU la délibération du Comité syndical du 26 février 2026 approuvant le compte financier unique 2025 du Budget Principal (M 57) qui présente les résultats suivants :

	Résultats CFU 2024	Résultats de l'exercice 2025	Restes à réaliser 2025	Solde des restes à réaliser	TOTAL
Fonctionnement	38 741,81 €	34 888,10 €	0,00 €	0,00 €	73 629,91 €
Investissement	91 186,17 €	977,45 €	48 086,40 €	- 48086,40 €	44 077,22 €

avec le résultat de clôture suivant : 117 707,13 €

ET APRÈS examen,

PREND ACTE de la réalisation de l'exercice 2025 :

- Excédent de fonctionnement : 73 629,91 €
- Excédent d'investissement (hors restes à réaliser) : 92 163,62 €

PREND ACTE des restes à réaliser de l'exercice 2025 :

- En section de fonctionnement : 0,00 €
- En section d'investissement : - 48 086,40 €

PREND ACTE du résultat 2025 cumulé suivant du compte financier unique 2025 :

- En section de fonctionnement : 73 629,91 €
- Excédent d'investissement : 44 077,22 € ne nécessitant pas d'affectation obligatoire au compte de réserves 1068

Espace réservé

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 067-256702812-20260226-2026CS01PV-DE



DECIDE

DE REPRENDRE ET D'AFFECTER l'excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2025, soit 73 629,91 €, au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté, soit 73 629,91 €

DE REPRENDRE ET D'AFFECTER le résultat d'investissement 2025, soit 92 163,62 € au compte 001 – Excédent d'investissement reporté, soit 92 163,62 €

N° 2026CS0104 Vote du Budget Primitif - Exercice 2026

Domaine d'intervention : 7.1 Finances / Décisions budgétaires

Note de Présentation

Le Président conduit une présentation et expose à l'assemblée le projet de Budget Primitif pour l'année 2026 en recette et en dépense.

Le Comité syndical a organisé le débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2026 lors de sa séance du 18 décembre 2025.

Les choix et les orientations budgétaires discutés lors du débat, ainsi que l'ensemble des observations, ont été pris en compte pour l'élaboration du budget primitif 2026. Le budget est composé d'inscriptions précises et réalistes en dépenses et en recettes permettant de voter un budget primitif sincère.

Il intègre les résultats reportés de l'exercice précédent après le vote du Compte Financier Unique et de l'affectation des résultats du budget antérieur adoptés par délibérations du 26 février 2026.

L'assemblée est appelée à adopter le budget primitif 2026 du SMEAS, en dépenses et en recette et le montant des contributions de ses membres pour l'année 2026.

Avant de procéder au vote, le Président ouvre le débat.

Compte-rendu des débats

Denis SCHULTZ demande si une ligne budgétaire est prévue pour couvrir d'éventuels frais de conseils juridiques qui pourraient être nécessaires dans le cadre du projet de dissolution du syndicat mixte.

Fabien BONNET explique que le projet de dissolution sera mené avec l'appui des services de la Préfecture qui pourront apporter leur expertise en termes de réglementation et de respect de la légalité. Il précise par ailleurs que les crédits votés seront suffisants pour absorber une éventuelle dépense de cette nature.

Le Président demande s'il y a d'autres remarques ou questions de la part des délégués.

Chacun ayant pu s'exprimer et aucune question ou autre remarque n'ayant été formulée, le Président clôt le débat et soumet la proposition au vote.

Délibération adoptée

Résultat du vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Espace réservé

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 067-256702812-20260226-2026CS01PV-DE



LE COMITÉ SYNDICAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2311-1 et suivants

VU l'article L. 5217-10-6 code général des collectivités territoriales

VU les statuts du Syndicat Mixte de l'Ehn-Andlau-Scheer, rendus exécutoires par l'arrêté préfectoral du 13 septembre 2021, et notamment l'article 8 fixant le mode de détermination de la participation de chaque membre ;

VU le débat d'orientations budgétaires en date du 18 décembre 2025 ;

VU la délibération N° 2026CS0102 approuvant le Compte Financier Unique de l'exercice 2025

VU la délibération N° 2026CS0103 d'affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

APRÈS avoir pris connaissance du projet de budget primitif 2026, établi en fonction du plan comptable de la M 57 ;

APRÈS avoir entendu l'exposé du Président sur la présentation du budget primitif 2026 ;

ET APRÈS examen et après en avoir délibéré ;

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2026 qui se présente comme suit :

✓ Section de fonctionnement :	524 750,00 €
✓ Section d'investissement :	<u>195 387,00 €</u>
Au Total :	720 137,00 €

DÉCIDE de porter le plafonnement de la participation de chaque membre, prévue par les statuts du syndicat, à 6 Euros par habitant ;

FIXE la contribution statutaire attendue à un montant global de 396 750 €, qui se répartit entre les membres au prorata d'une clé déterminée à partir des critères suivants :

- 50 % du mètre linéaire de cours d'eau,
- 25 % de la population municipale totale de l'année de renouvellement général des conseils municipaux,
- 25 % de la superficie du ban communal des EPCI membres situé dans le périmètre du bassin hydrographique.

Membre	Clé de répartition	Montant en €	Montant € par habitant
Communauté de communes du pays de Barr	32,10 %	127 356,75	5,14
Communauté de communes du canton d'Erstein	23,44 %	92 998,20	3,44
Communauté de communes du pays de Sainte Odile	18,63 %	73 914,53	3,90
Communauté de communes des portes de Rosheim	13,07 %	51 855,22	3,21
Eurométropole de Strasbourg	12,76 %	50 625,30	2,91
Total	100 %	396 750,00	3,81

Espace réservé

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le



ID : 067-256702812-20260226-2026CS01PV-DE

VOTE les niveaux des crédits en sections de fonctionnement et d'investissement par chapitres, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre	Libellé	Restes à réaliser (€)	Vote (€)	Total (€) (=RAR + Vote)
OPÉRATIONS RÉELLES				
011	Charges à caractère général	0,00	221 440,00	221 440,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	249 750,00	249 750,00
65	Autres charges de gestion	0,00	34 410,00	34 410,00
66	Charges financières	0,00	2 000,00	2 000,00
OPÉRATIONS D'ORDRE				
023	Virement à la section d'investissement	0,00	9 650,00	9 650,00
042	Opération de transferts entre sections	0,00	7 500,00	7 500,00
TOTAL DES DÉPENSES		0,00	524 750,00	524 750,00

Recettes

Chapitre	Libellé	Restes à réaliser (€)	Vote (€)	Total (€) (=RAR + Vote)
OPÉRATIONS RÉELLES				
74	Dotations, participations, subventions	0,00	451 070,00	451 070,00
75	Autre produit de gestion courante	0,00	40,09	40,09
77	Produits spécifiques	0,00	10,00	10,00
R 002	Résultat reporté	0,00	73 629,91	73 629,91
TOTAL DES RECETTES		0,00	524 750,00	524 750,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitres et opérations d'équipement	Libellé	Restes à réaliser (€)	Vote (€)	Total (€) (=RAR + Vote)
OPÉRATIONS RÉELLES				
21	Immobilisations corporelles	0,00	27 000,00	27 000,00
Opération 11	Opération d'équipement - OP11 (AM02) : Étude globale de bassin versant (part SMEAS)	9 022,50	36 000,60	45 023,10
Opération 12	Opération d'équipement - OP12 (AM04) : Acquisitions foncières à Blaesheim	0,00	76 300,00	76 300,00
Opération 14	Opération d'équipement - OP14 (AM05) : aménagement cours d'eau	39 063,90	0,00	39 063,90
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	8 000,00	8 000,00
TOTAL DES DÉPENSES		48 086,40	147 300,60	195 387,00

Espace réservé

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 067-256702812-20260226-2026CS01PV-DE



SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

Chapitre	Libellé	Restes à réaliser (€)	Vote (€)	Total (€) (=RAR + Vote)
OPÉRATIONS RÉELLES				
10	Dotations	0,00	1 000,00	1 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	85 073,38	85 073,38
OPÉRATIONS D'ORDRE				
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	9 650,00	9 650,00
040	Opération de transferts entre sections / Dotation aux amortissements	0,00	7 500,00	7 500,00
R001	Excédent antérieur reporté	0,00	92 163,62	92 163,62
TOTAL DES RECETTES		0,00	195 387,00	195 387,00

AUTORISE le Président à opérer des virements de crédit de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : 7,50 % en section de fonctionnement et 7,50 % en section d'investissement.

N°2026CS0105 Informations du Président et décisions prises au titre des délégations de signature

Le Président expose :

Signature début 2026 des nouveaux contrats d'assurance avec Groupama pour :

- les trois véhicules de service et la remorque
- la responsabilité civile (Contrat VILLASSUR)
- les déplacements professionnels des agents

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques sur les éléments présentés.

Aucune question n'ayant été formulée, le Président clôt le débat.

APRÈS avoir entendu les explications du Président,

LE COMITÉ SYNDICAL

PREND ACTE des informations du Président et des décisions prises au titre de sa délégation de signature.

Espace réservé

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 067-256702812-20260226-2026CS01PV-DE



Le Président remercie l'ensemble des délégués pour leur présence et leur implication tout au long de la mandature qui s'achève. Il précise qu'à l'issue des élections municipales de mars 2026, le prochain comité syndical permettra l'installation des nouveaux élus qui siègeront au Syndicat Mixte de l'Ehn-Andlau-Scheer. A ce jour, la date et le lieu du prochain comité syndical ne sont pas encore fixés.

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20H00.

Fait à Obernai, le 27 février 2026.

Le Président,
Fabien BONNET

Le Secrétaire de séance,
Philippe WANTZ

Délibérations rendues exécutoires par affichage au siège
du Syndicat Mixte du au

Espace réservé

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le



ID : 067-256702812-20260226-2026CS01PV-DE